



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 10 juin 2018

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Berne	-	17 719	17 719	n.d.*	n.d.*	3 014	17.01	n.d.*
Lucerne	-	4 954	4 954	1 421	28.68	889	17.95	62.56
Fribourg	1 006	5 809	6 815	1 975	28.98	954	14.00	48.30
Bâle-Ville	33	8 384	8 417	2 179	25.88	1 384	16.44	63.52
Saint-Gall	37 657	8 001	45 658	12 519	27.42	4 159	9.11	33.22
Argovie	-	9 737	9 737	2 286	23.48	1 491	15.31	65.22
Neuchâtel	30 625	709	31 334	n.d.*	n.d.*	4 190	13.37	n.d.*
Genève	46 712	26 265	72 977	30 573	41.89	17 222	23.60	56.33
Total	116 033	81 578	197 611	50 953	34.30	33 303	16.85	51.22

Exemple de lecture: Dans le canton de Fribourg, 1'006 électeurs résidant en Suisse et 5'809 résidant à l'étranger, soit un total de 6'815 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 1'975 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 28.98%. De ces 1'975 électrices et électeurs ayant voté, 954 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 48.30%. Des 6'815 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Fribourg, 14.00% l'ont fait.

* Les cantons de Berne et Neuchâtel ne communiquent que ce chiffre. Ces cantons ne sont pas pris en compte pour la calculation des totaux.